



MUNICIPALITÉ DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'ARTHABASKA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 7 octobre 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es) :

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-10-331 / AUTORISATION PAIEMENT DERNIER VERSEMENT QUOTE-PART A LA MRC D'ARTHABASKA

Sur la proposition du conseiller Guy Dupuis et appuyé par la conseillère Nadia Hébert et résolu:

QUE soit effectué pour et au nom de la municipalité de Saint-Valère le 5ème versement du quote part à la MRC d'Arthabaska un montant de 6,809\$

QUE soit imputé le montant de cette dépense au compte 02-450-00-950

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **10 octobre 2024**.

Karl Peguy Saint-Fort

Directeur-général et greffier-trésorier